

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION



PROCES-VERBAL N°17/10

Conseil d'administration
Le 8 décembre 2017 – 19h00
Salle Terra I – Centre technique des Montatons – 20 rue Denis Papin – St Michel sur Orge

Présents (11) :

Sylvain TANGUY
Bernard FILLEUL
Thérèse LEROUX
Gérard MARCONNET
Bernard ZUNINO
François CHOLLEY
Marion LENFANT
Cécile BESNARD
Philippe ROGER
Pascal GRANDJEAT
Jean LAPIERRE

Excusés représentés (1) :

Alain LAMOUR (pouvoir à Bernard FILLEUL)

Excusés (4) :

Olivier LEONHARDT
Claude BOUTIN
Eric BRAIVE
Philippe ISENBECK

Participant (5):

Gilles PUJOL
Frédéric REBOURS
Barka OTMANE
Marie-Laurence HEMARD

Invitée (1):

Nicole ESTEVE

Début de la séance à 19h10. Madame LEROUX prend la parole et procède à l'élection du Président. MM. Cholley et Grandjeat sont désignés assesseurs.

M. FILLEUL présente sa candidature.

M. FILLEUL est élu président à l'unanimité à 19h20.

Pour : 11 administrateurs présents ou représentés.

M. FILLEUL remercie M. TANGUY pour sa contribution au sein du Conseil d'Administration. Il assurera la continuité des actions au sein de la Régie.

Madame LEROUX prend la parole et procède à l'élection du Vice-Président.

M. TANGUY présente sa candidature.

M. TANGUY est élu Vice-Président à l'unanimité à 19h28 :

Pour : 11 administrateurs présents ou représentés.

M. Tanguy remercie les équipes qui ont beaucoup œuvré pour la création. Il reste présent au sein de cette Régie et souhaite une bonne continuation sous le patronage de M. FILLEUL.

M. FILLEUL souligne que la Régie s'appuie sur un personnel disponible et compétent et que, de ce fait, la transition va être aisée. Il remercie les équipes pour leur gentillesse et leur disponibilité.

- 2) Le vote du Procès-verbal** du conseil d'administration du 25 octobre 2017 est mis à l'approbation des membres.

Procès-verbal approuvé par 11 administrateurs présents ou représentés

- 3) Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur**

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-036

Objet : Signature du marché subséquent n°7 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – à Morsang-sur-Orge.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-0037

Objet : Exploitation des données de télégestion des compteurs de sectorisation

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-0038

Objet : Délégation temporaire de signature du Directeur Général au Directeur Administratif et Financier

Arrivée de M. Philippe ROGER à 19h33

- 4) Décision Modificative 2017-2 :**

Monsieur Grandjeat demande des explications sur la mention de « retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération au sein du SIARCE »

MM. FILLEUL et CHOLLEY répondent que les compétences en matière d'eau potable ont été scindées en trois au sein du SIARCE afin que Cœur d'Essonne Agglomération puisse recevoir la compétence « distribution » pour l'eau potable et la transmettre à la Régie de l'Eau.

Délibérations votées à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

- 5) Signature d'une convention de financement avec CDEA**

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

6) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Monsieur CHOLLEY demande si on a un ordre de grandeur des coûts de l'étude ? L'instruction d'un dossier au sein de l'AESN dépendant de cet ordre de grandeur.

M. PUJOL répond que le montant de l'étude sera inférieur à 100.000 €

Monsieur CHOLLEY rappelle que le budget des Agences de l'eau sera revu à la baisse de 25% à partir de 2019.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

7) Adoption de la Charte Qualité

Il est rappelé que cette Charte Qualité est également un facteur de facilitation des dossiers d'appels à projets et c'est pourquoi il est proposé de l'adopter en soutien des dossiers déposés pour obtenir toutes les subventions possibles.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

8) Appel à projets auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Cet appel à projets consiste à obtenir une subvention dans le cadre des travaux de réduction des fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable. Pour avoir un taux de renouvellement du réseau plus précis, la Régie a besoin de mettre des outils en place qui collecteront les données nécessaires à ce renouvellement du réseau.

M. CHOLLEY rappelle que le critère retenu dans ces réponses aux appels à projets est le m3 économisé par euro dépensé, c'est la rentabilité économique qui est mise en avant.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

9) Attribution de l'indemnité de conseil au comptable assignataire – M. FERRANDINI

10) Attribution de l'indemnité de conseil au comptable assignataire – Mme GOMBERT

La Régie n'ayant pas reçu aucun courrier concernant cette indemnité de conseil pour l'un ou l'autre des comptables assignataires durant l'année 2017. Ces deux délibérations sont donc annulées.

11) Extension du périmètre de la Régie

Cette délibération a pour objet d'approuver l'extension du périmètre géographique de la Régie pour la reprise de compétence « distribution de l'eau potable » à partir du 1er janvier 2018 sur le territoire des communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, Saint Germain-lès-Arpajon.

Cette délibération fait suite au Conseil Communautaire du 7 décembre, transférant la compétence « Distribution de l'eau potable » du SIARCE à CDEA.

M. GRANDJEAT demande s'il peut avoir un exemplaire de la DSP de Veolia.

M. PUJOL répond favorablement.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

12) Convention de mandat entre CDEA et la Régie pour travaux sur la base aérienne

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

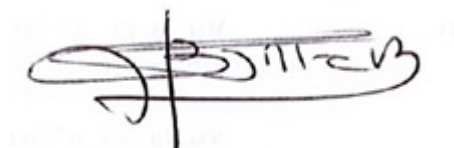
Questions diverses :

Mme LEROUX indique que les abonnés vont avoir à régler deux factures rapprochées (fin décembre et fin janvier). Est-ce qu'il sera possible de régler en plusieurs fois ?

M. PUJOL répond qu'il sera possible de régler en plusieurs fois.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge
Le 11/12/2017
Le Président,
Bernard FILLEUL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Filleul', written over a faint, illegible stamp or background.